

# ENVIRONNEMENT

## UN DEMI-SIÈCLE D'ÉVOLUTION

L'anniversaire de Valeurs Vertes nous engage vers une réflexion rétrospective. Je remonterais à 50 ans, un peu plus loin que la naissance du journal. Sur certaines questions, il y a eu des évolutions favorables sur d'autres non. Les obstacles actuels peuvent être éclairés en considérant la dynamique historique et les actions politiques ou militantes, que je vais illustrer par celles que je connais le mieux pour y avoir joué un modeste rôle. **Par Christian Brodhag**



DR

**Christian Brodhag** est président de la Commission AFNOR Villes et Territoires Durables et Intelligents (VTDI) de l'AFNOR.

### VERS PLUS DE CONNAISSANCE SCIENTIFIQUE

Tout semble avoir été dit depuis les années 60-70. La biologiste Rachel Carson publie en 1962 un texte visionnaire « *Le printemps silencieux* » qui devient une réalité aujourd'hui alors que l'on observe en France sur les trois dernières décennies une réduction de 30 % de la population des oiseaux communs. En 1965, l'écologue français Jean Dorst publie « *Avant que nature meure.* » La traduction de « *Quelle terre laisserons-nous à nos enfants ?* » du biologiste Barry Commoner est publiée dans notre pays en 1969. Enfin directement ancrés dans la réflexion institutionnelle, René Dubos et Barbara Ward publient « *Nous n'avons qu'une terre* ». Cet ouvrage sert alors de base à la première Conférence des Nations Unies sur l'environnement qui se déroulera à Stockholm en 1972. Cette conférence marque clairement l'irruption de l'environnement dans le calendrier international. En France, un Ministère de la protection de la nature et de l'environnement, sera créé en 1971 et confié à Robert Poujade qui accueille l'écologiste et haut fonctionnaire Serge Antoine au sein de son cabinet.

Est-ce à dire que la communauté scientifique apparaissait unanime ? Non et pour deux raisons. La première est que le statut des sciences dans la société et les moyens alloués favorisent traditionnellement les sciences physiques (notamment la science nucléaire) ainsi que l'économie. Les sciences des promesses ont un statut supérieur aux sciences des limites. Seconde raison, nombreux sont les scientifiques à avoir nié ces connaissances. Ils le faisaient soit parce que leurs travaux étaient directement financés par les entreprises susceptibles d'être impactées par ces alertes, soit parce qu'abandonnant la science pour l'idéologie, ils choisissaient de se répandre dans les médias, ou sur les plateaux télévisés, avec des opinions

bien arrêtées sur des sujets sur lesquels ils n'avaient aucune espèce de légitimité. L'un des exemples frappants reste celui du géologue de laboratoire Claude Allègre qui niait l'impact de l'amiante et du changement climatique, et s'opposait au principe de précaution. Ces deux obstacles à la science sont toujours présents aujourd'hui, voir amplifiés par les réseaux sociaux, qui n'ont même plus besoin de l'alibi scientifique pour donner la parole sur des questions qui relèvent de la science.

En 50 ans la connaissance scientifique s'est toutefois approfondie sans rompre avec le diagnostic initial et en lui donnant des bases scientifiques toujours plus fortes. Mais son articulation avec les décisions politiques reste très limitée. Certes en ce qui concerne le climat, le GIEC a été créé en 1988 quelques années avant la Convention Climat signée à Rio en 1992. Mais si on s'attarde sur l'autre convention de Rio, celle sur la biodiversité (non ratifiée par les États-Unis), il a fallu attendre 30 ans pour que soit créée en 2012 la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). Mais ce que j'appellerai le raffinement scientifique du GIEC et la nécessité des scientifiques à poursuivre sans cesse leur travail, a un effet pervers. Cela fournit aux décideurs un alibi politique pour attendre le rapport suivant avant de passer à l'action. L'intégration des connaissances de l'écologie scientifique dans la décision politique doit aussi se faire à l'échelle locale et territoriale, niveau où l'illettrisme écologique apparaît bien comme un obstacle majeur.

### LES LIMITES DE LA CROISSANCE

Le rapport au Club de Rome de 1972 « *The Limits to Growth* » (littéralement Les limites à la croissance et non Halte à la croissance qui en a été la traduction malheureuse) est d'une autre nature. **»**

Sur la base de modélisations rendues possibles par la toute jeune technologie informatique, l'équipe du professeur Meadows, adopte une approche systémique qui met en lien cinq questions : l'industrialisation, la population, l'alimentation, les ressources naturelles non renouvelables et la dégradation de l'environnement. Pour ces chercheurs, ces interactions dans un monde fini ne pouvaient conduire qu'à une crise majeure.

À la suite de ce rapport le débat sur la croissance a été vif en France comme au niveau européen. Sicco Mansholt, éphémère Président de la Commission européenne de mars 1972 à janvier 1973, fait alors la promotion du bonheur national brut. La contestation des limites et la dénonciation les partisans de la croissance zéro, les « zégistes », a mobilisé la droite française de Georges Pompidou puis de Valéry Giscard d'Estaing, la gauche productiviste de Georges Marchais, puis sous une autre forme l'autogestionnaire Michel Rocard.

En 1974, j'achevais mes études à l'École des Mines de Saint-Étienne et j'ai été chargé de la publication de la plaquette que l'association des élèves éditait chaque année. J'avais choisi le thème de la croissance et j'ai convié notamment Michel Rocard à s'exprimer : « Halte à la croissance' provoque un immense choc psychologique en contestant ce à quoi l'homme occidental croyait le plus, la poursuite illimitée de la croissance. Cet effet provocateur (...) est son plus grand mérite mais sans doute le seul, car son analyse du problème est ambiguë, insuffisante voire politiquement dangereuse. (...) C'est passer à côté du point crucial que de réfléchir à l'épuisement des sources de matières premières sans considérer la logique du profit qui en est la cause ; de même de poser la question de la pollution en termes purement techniques risque d'être une diversion par rapport à la question politique de la nature du développement socio-économique actuel. »

Cette position est celle qui a structuré le mouvement écologique politique français, qui a éliminé les « environmentalistes. » S'intéresser directement à l'environnement serait une diversion, la crise de l'environnement ne serait qu'un symptôme, un argument anticapitaliste de plus. La frange la plus marxiste va plus loin : soigner les symptômes environnementaux serait une complicité qui faciliterait l'adaptation du capitalisme, qui ne ferait qu'en retarder l'effondrement inéluctable. Ce prisme idéologique explique l'intérêt limité d'une certaine gauche pour le développement durable ou la responsabilité sociétale qui toutes deux considèrent la transformation de l'économie de l'intérieur.

## LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : UN CONCEPT SYSTÉMIQUE

Pour préparer la Conférence de Rio de 1992 qui se déroule 20 ans après celle de Stockholm, une commission a été réunie sous l'égide de Gro Harlem Brundtland, première ministre de Norvège. C'est ce rapport, connu sous le nom de rapport Brundtland, qui propose la première définition du développement durable : « un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir ».



Cette seconde phrase a été systématiquement oubliée au profit de la première qu'il était facile de vider de son sens, et de considérer comme un oxymore. Or justement le développement durable est un concept systémique visant à concilier les trois sphères environnementale, économique et sociale. D'autres critiques opposaient au développement durable, un développement soutenable, prenant alibi d'une mauvaise traduction du « sustainable development ». Dans un entretien réalisé quelque temps avant qu'il ne nous quitte en 2006, le haut fonctionnaire et écologiste Serge Antoine a donné une définition du développement durable qui illustre sa dimension systémique et multidimensionnelle : « Disons simplement qu'il faut éviter de prolonger la simple approche environnementale et qu'il est nécessaire de s'alimenter de manière systémique aux sources de l'économie, de la culture, du social en même temps que de l'écologie, que l'allongement en prospective est indispensable, qu'il faut transformer tout le monde en « acteurs » et si possible monter des opérations multi-acteurs, qu'il faut jouer du volontariat et que les indicateurs de mesure du suivi sont indispensables. »

Le lien entre les limites globales et leur affectation à chacun était déjà présent dans le rapport Brundtland de 1987, qui considérait que le développement durable devait permettre de rester dans les limites des capacités de charge de la planète. Il interrogeait pour cela la notion de besoins. « La notion de besoins est certes

1962

RACHEL CARSON  
publie  
« SILENT SPRING »

1987

Date du rapport  
BRUNDTLAND  
et première  
définition du  
développement  
durable

*socialement et culturellement déterminée ; pour assurer un développement durable, il faut toutefois promouvoir des valeurs qui faciliteront un type de consommation dans les limites du possible écologique et auquel chacun peut raisonnablement prétendre. »*

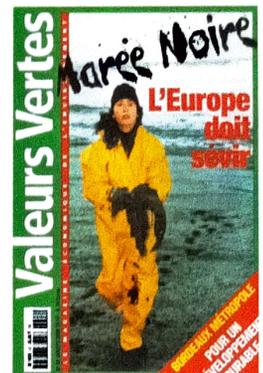
Mais la question des limites comme la condition d'un développement durable, a été largement ignorée au profit d'une approche prônant une pseudo-harmonie environnementale, sociale et économique. Cette vision réduit le développement durable à des processus de management et de gouvernance. Elle est plus faite de bonnes intentions que d'objectifs chiffrés à la hauteur des enjeux. Cela convenait parfaitement à un monde politique se sentant plus engagé sur la mise en œuvre de moyens que sur des objectifs précis. Tout au plus, gardait-on depuis Rio 1992 dans les textes internationaux, la nécessité d'éliminer les modes de consommation et production non durables. Mais cela ne s'est jamais traduit par une politique de transition apte à gérer socialement la destruction créatrice qui accompagne un tel abandon. Alors que les engagements internationaux de Rio en 1992 poussaient pour la mise en place de stratégies nationales de développement durable, il a fallu attendre 1995 pour que le gouvernement Juppé et sa ministre Corinne Lepage adoptent une première stratégie qui s'appuyait sur les propositions de la commission que je présidais alors. Cette stratégie a tourné court du fait de la dissolution. Dominique Voynet, au sein du gouvernement Jospin qui lui a succédé, n'a élaboré aucune stratégie de développement durable. Yves Cochet qui l'a remplacé, a lancé un processus de réflexion à la toute fin de son mandat.

Dans son discours « *la maison brûle* » à Johannesburg en 2002, Jacques Chirac établit ceci : « *Pour vérifier l'application de l'Agenda 21 et du Plan d'action de Johannesburg, la France propose que la Commission du développement durable soit investie d'une fonction d'évaluation par les pairs, comme cela existe par exemple à l'OCDE. Et la France est prête à se soumettre la première à cette évaluation* ». Le gouvernement Raffarin a alors lancé l'élaboration d'une stratégie de développement durable et j'ai été chargé de sa mise en œuvre comme délégué interministériel en 2004. Puis j'ai conduit le processus de revue par les pairs, qui a été jugé exemplaire par les Nations Unies, processus qui a été aussi mis en œuvre au sein de la Francophonie. Mais l'arrivée de Nicolas Sarkozy et de son Ministre Jean-Louis Borloo, sous l'influence de Nicolas Hulot et de Jean-Marc Jancovici, limitent le Grenelle à la question environnementale et singulièrement au carbone. Alors que le

développement durable se déclinait dans les territoires sous forme d'Agendas 21 locaux, Jean-Louis Borloo les a remplacés par des plans climat « *plus concrets* » (sic !). Toutes les administrations ont été sommées d'établir des bilans carbone, action qu'il était impossible de mettre en œuvre, mais qui renforçait un marché juteux de quelques consultants. Par la suite les gouvernements socialistes se sont concentrés sur le climat avec l'organisation de la COP21. Sous Emmanuel Macron dans le gouvernement Édouard Philippe, Nicolas Hulot sera Ministre de la Transition écologique et solidaire pour marquer que seules deux dimensions du développement durable sont prises en compte. Il n'y a pas de stratégie de développement durable mais une « *stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable* ». Cela laisse le ministère de l'économie hors du champ d'engagement. Force est de constater que ce calendrier français d'abandon du développement durable est à contrecourant de l'agenda international. La conférence de Rio en 2012 a fait la jonction des agendas environnement et développement. Les objectifs de développement durable sont à la base de la stratégie mondiale 2030. Quand le Forum Politique de Haut Niveau s'est penché en juin 2015 sur les processus de revue des stratégies, je dois à la Francophonie d'avoir pu intervenir à la tribune pour partager l'expérience française, sans aucun soutien du côté de la France qui était représentée dans la salle par un stagiaire.

## DEUX VISIONS DE LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

La responsabilité sociétale est la déclinaison du développement durable au niveau des entreprises. Deux visions se sont opposées à partir de 1997, date où l'on prenait conscience que les objectifs de Rio ne pouvaient être atteints sans un réel engagement des acteurs privés, notamment des multinationales. Deux visions s'affrontaient. Les États-Unis ont une approche morale de dialogue avec les parties prenantes, selon le principe libéral que la libre interaction d'acteurs moraux fait le bien public. L'approche européenne considérait que la RSE consistait pour les entreprises à s'engager volontairement à aller plus loin que la réglementation, selon le principe que les institutions organisent le bien public. J'ai présidé la commission de l'AFNOR sur l'entreprise et le développement durable en 2000 et nous avons élaboré une norme, le SD21000, qui conciliait l'approche « *procédurale* » par les parties prenantes et l'approche « *substantive* » qui s'intéressait aux performances, ce que l'on appelle la matérialité. Le large consensus en France qui s'était fait entre les acteurs,





notamment patronat et syndicats, a mis la France en bonne position pour imposer ce modèle dans l'ISO 26 000, norme internationale qui a été négociée entre 2005 et 2010. J'ai participé à cette négociation comme représentant du gouvernement français. La vision européenne s'est finalement imposée dans un vote qui a impliqué 99 pays, et les États-Unis ont voté contre aux côtés de Cuba, de la Turquie et de l'Inde. Le Venezuela n'a pas eu besoin de voter contre, ayant entre-temps supprimé son organisme de normalisation. Cette norme a fixé la vision de la responsabilité sociétale au niveau international.

10 ans après, une offensive vient du milieu de la finance et de la question climatique, à travers le débat sur la double matérialité. Dans la simple matérialité, l'entreprise et les conditions d'accès aux investissements demandées par les financiers, anticipent les effets des changements climatiques et de l'effondrement de la biodiversité à la fois sur l'entreprise et sur son marché. Il s'agit d'adaptation et de couverture des risques. La seconde matérialité prend en compte les effets des activités de l'entreprise sur l'environnement et la société.

## LA SANTÉ ET LES POLLUTIONS

Voici un sujet sur lequel la France est souvent en retard. L'explication est sans doute liée à la domination pasteurienne sur la politique et la recherche médicale, c'est à dire à l'attention majeure portée aux risques

sanitaires liés à des agents pathogènes dont le corollaire est une minoration des questions liées aux agents chimiques et toxiques dont les effets se mesurent par la statistique. Il y a plus de 30 ans, lors d'un débat au Téléphone Sonne de France Inter, je me suis trouvé opposé au cancérologue et académicien Maurice Tubiana, qui affirmait que les sommes consacrées à la lutte contre les pollutions étaient un gaspillage, signifiant que cet argent serait mieux utilisé pour la recherche sur le cancer. Le dossier PCB et le pyralène auquel j'ai consacré un livre blanc en 1989, m'ont introduit au cœur des questions de la santé et du principe de précaution.

En 1987, prenant acte de l'impact général des molécules organochlorées sur l'environnement et la santé, la déclaration ministérielle de la deuxième conférence internationale sur la protection de la mer du Nord recommande une approche de précaution et « l'adoption de mesures de contrôle des émissions de ces substances avant même qu'un lien de cause à effet soit formellement établi sur le plan scientifique ». Il s'agissait du début de la considération des perturbateurs endocriniens. Alors qu'au niveau international la norme limite de PCB pour la consommation de poisson était de 2 ppm, une étude sur le lait maternel en France avait montré que la moyenne se situait à 4 ppm. J'avais été confronté à ce problème en étudiant la pollution du Rhône et les contaminations des poissons. Du fait de l'absence de norme limite et donc de l'inaction des pouvoirs publics, ce sont les pêcheurs professionnels du Rhône qui ont arrêté leurs activités sans aucune indemnisation. La population exposée était originaire du sud-est asiatique. Une population pour laquelle la consommation de poissons de rivière était très significative. Comme les contaminations du Rhône étaient bien plus élevées que celle de la Seine, nous disposions de deux échantillons représentatifs à Lyon et Paris, et je demandais qu'une étude épidémiologique soit menée. Non seulement elle n'a jamais été menée, mais l'alerte sur le lait maternel a été considérée comme la promotion du lait en poudre et une possible complicité avec Nestlé.

Le scandale du chlordécone, ce pesticide utilisé dans les bananeraies antillaises entre 1972 et 1993, scandale sur lequel les institutions médicales ont fermé les yeux, a contribué à la défiance des Antilles vis-à-vis du vaccin Covid.

Cette connaissance m'a servi pour les travaux de la commission Coppens en 2005. L'Académie de médecine s'est mobilisée contre le principe de précaution et pour refuser que la charte de l'Environnement considère le sujet de la santé. Ces deux points ont dû être

arbitrés par Jacques Chirac lui-même, lors de la séance de présentation du rapport, avec des présentations formelles de membres de la commission : 3 minutes pour, 3 minutes contre. J'ai eu le privilège de plaider pour la santé devant le Président de la République qui a bien entendu arbitré positivement. Je bouclais ainsi près de 20 ans de mobilisation.

Était-ce pour autant fini ? Non, car le très faible usage des eaux recyclées en France (0,6% contre 10% en Espagne ou 70 % Israël) est en partie dû aux freins des institutions médicales. La réutilisation des eaux grises traitées dans les bâtiments est interdite ou encadrée de telle manière qu'il est impossible de développer des solutions, surtout quand celles-ci sont développées par une petite entreprise. Le cas de WeCo est éclairant : cette start-up a développé des toilettes innovantes à chasses d'eau, écologiques, autonomes, qui traitent et recyclent les eaux noires, ce qui génère des économies drastiques d'eau potable. Le Ministère de la Santé s'est opposé au projet d'expérimentation au public, en dépit du soutien reçu par ailleurs par le projet. En revanche d'autres questions ne semblent pas émouvoir le services de l'État : les chasses d'eau non tirées qui laissent des toilettes remplies de bactéries, ou les toilettes chimiques qui se contentent d'une pastille d'un traitement chimique très nocif pour la santé et l'environnement, traitement qui dure 3 à 5 jours avant réutilisation des eaux usées.

## QUE CONCLURE ?

Comme le dit le spécialiste de la prospective Jacques Theys, le contexte actuel, avec une accélération du dérèglement climatique et de la dégradation des ressources et des écosystèmes, phénomènes qui avaient été largement sous-estimés, n'a plus rien de comparable avec celui des années 90-2000. Ce changement majeur d'échelle et d'urgence nous oblige. La transition écologique se distingue des politiques passées par « *une intégration beaucoup plus forte des limites et opportunités liées à la nature et des connaissances issues de l'écologie.* »

Ma conviction est que la plus grande partie des solutions (énergies renouvelables, économie circulaire, services des écosystèmes...), doivent être conçues, évaluées et diffusées au niveau local des territoires. Cela donne un rôle central à l'innovation territoriale, au partage des solutions et des pratiques. C'est fort de cette conviction que j'ai créé [www.construction21.org](http://www.construction21.org) il y a 10 ans et que je m'engage aujourd'hui dans la normalisation des villes et des territoires durables et intelligents.

## CONFÉRENCES INTERNATIONALES :

# 30 ANS

## DE DIPLOMATIE ENVIRONNEMENTALE

**Valeurs Vertes fête ses 30 ans.** La diplomatie environnementale internationale en fait autant, alors qu'on célèbre cette année l'anniversaire de la conférence fondatrice de Rio de Janeiro en 1992.

Revenons sur ces 30 ans de succès, d'échecs, de compromis, de bonnes et de mauvaises volontés qui ont déterminé l'agenda environnemental des gouvernements.

**L**es pays développés devraient continuer à être en première ligne pour mener à bien des plans nationaux de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, déclare l'Accord de Paris dans son article 4. Cela a-t-il jamais été le cas ? En reprenant les enjeux politiques principaux des 5 grandes conférences internationales sur l'environnement, Valeurs Vertes entend retracer l'évolution des prises de position politiques majeures de la diplomatie environnementale.

## RIO (1992) : UNE VISÉE COMMUNE

Le Sommet de la Terre de Rio est connu pour avoir ouvert la voie à une action commune des pays du monde pour la protection de l'environnement. La CCNUCC (Convention sur les changements climatiques) qui en a résulté a été ratifiée en 1992 par 192 pays. Son objectif : stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêcherait les concentrations dangereuses de gaz anthropiques. Qui est chargé de cette stabilisation du CO2 ? Comment se partagera-t-on les responsabilités ? Le document final, qui élabore 27 principes clé, soutient une approche équilibrée du développement durable, qui prenne en compte les fragiles équilibres écologiques tout autant que la lutte contre la pauvreté. Pour ce faire, l'approche choisie se fonde sur une reconnaissance des responsabilités de chaque pays, dans l'avancée vers un but commun. Le pays hôte du Sommet, le Brésil, prend par exemple une position de leader sur les questions de biodiversité. Toutefois, le document ne précise pas à quel niveau de gouvernance les actions doivent être menées. Il compte beaucoup sur les politiques et la coopération internationale pour mener à bien ce « nouveau développement durable », mais les faits lui ont-ils donné raison ? En pratique, la coopération internationale se fait discrète, jusqu'à ce que se prépare la prochaine conférence internationale sur l'environnement.